

Courbevoie, le 9 octobre 2017

DECISION n° 2017-148
relative à la composition du jury de l'examen d'aptitude
en vue de mention marques, dessins et modèles

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle,

Vu les articles R. 421-1 à R. 421-12 du code de la propriété intellectuelle, relatifs à la qualification et à l'organisation professionnelle en matière de propriété industrielle ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2004 modifié portant application des dispositions des articles R. 421-1, R. 421-1-1, R. 421-2 et R. 421-5 à R. 421-8 du code de la propriété intellectuelle, et notamment son article 12,

DECIDE

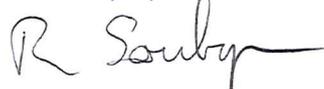
Article 1^{er} Sont désignés membres du jury de l'examen d'aptitude en vue de la mention marques, dessins et modèles :

- comme titulaires au titre des personnes qualifiées en propriété industrielle :
Mmes BLOCH WEILL Martine
BOUDOT Catherine
LEOPOLD FENU Béatrice
POUJADE AURIOL Isabelle
- comme suppléants au titre des personnes qualifiées en propriété industrielle :
Mmes MYERS Charlotte
TRICOIRE Carole
MM. PICARD Philippe
LYNDE Stéphane
- comme titulaires au titre des personnes compétentes en propriété industrielle :
Mme CAZAUX Sylvie
M. MOUCHE Benjamin
- comme suppléants au titre des personnes compétentes en propriété industrielle :
Mmes HELLSTERN Annie
STAEFFEN Véronique
- comme examinateurs au titre des personnes qualifiées en propriété industrielle :
Mmes EROUT Kristell
LAMBERT Pascale
LOINGER BENAMRAN Gaëlle
Mme TROLLIET Cécile
MM. DESCHAMPS François
MILLET David

Article 2 Les décisions n° 2012-394 du 25 juin 2012, n° 2015-57 et 2015-58 du 8 juin 2015 sont abrogées.

Article 3 La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle et sur le site www.inpi.fr.

Le Directeur général de l'Institut national
de la propriété industrielle



Romain SOUBEYRAN

Siège
15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex
Téléphone : 0820 213 213
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00

INPI Direct : 0820 210 211
www.inpi.fr – contact@inpi.fr

Établissement public national
créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951